

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES  
N°19-2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le 10 MARS A VINGT HEURE TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : mercredi 25 février 2026

Affichage Mairie : jeudi 26 février 2026

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme THOMAS Murielle, M. BERTHAULT Yves, Mme ROSAT Aurélie, M. PERRIER Guy, M. de LA TEYSSONNIERE Hervé, M. EVAUX Denis, Mme PELISSIER Cécile, Mme CHAUVIN Anouchka, M. TISSIER Franck, M. ROUX Jérémy, Mme TOURNIER Béatrice, M. DREVET Jean-Nicolas

ABSENTS EXCUSES : Mme BLEIN Magali donne pouvoir à M. ROUX Jérémy, Mme Janique BARBET donne pouvoir à M. Guy PERRIER, Mme LAPALUD Sylvie donne pouvoir à M. EVAUX Denis, Mme EYRIGNOUX Rachel donne pouvoir à Mme TOURNIER Béatrice, Mme SANDRIN Laurence donne pouvoir à Mme PELISSIER Cécile, M. DUCARRE Clément donne pouvoir à Mme CHAUVIN Anouchka, M. CHARVIN Patrick donne pouvoir à M. BERTHAULT Yves

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

**Objet : Approbation bilan 2025 - Appel de charges du SYDER 2026 :**

Rapporteur : Jean-Louis BERRAT

La commune doit se prononcer sur :

- L'approbation du bilan de l'année 2025 – Maintenance d'exploitation de l'éclairage public
- La validation de l'état récapitulatif des charges dues au SYDER pour l'exercice 2026
- Le mode de financement des charges dues soit :
  - o Contribution budgétaire en fonctionnement
  - o Contribution fiscalisée
  - o Contribution budgétaire et/ou fiscalisée

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'une part, d'approuver le bilan de l'année 2025 et de valider l'état récapitulatif des charges pour l'exercice 2026, et, d'autre part, de définir le mode de financement le plus adapté aux contraintes budgétaires à savoir la fiscalisation.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le bilan de l'année 2025.
- Valide l'état récapitulatif des charges pour l'exercice 2026

- Définit** le mode de financement le plus adapté aux contraintes budgétaires de la commune à savoir la fiscalisation.
- Dit** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION

La secrétaire de séance,  
Catherine LAVET



Le Maire,  
Alain THIVILLIER

